

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2014**

Nombre de membres en exercice	56
Nombres de membres présents	29
Nombres de suffrage exprimés	40
VOTE	Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 0
Date de Convocation	13 Novembre 2014



**DELIBERATION n°CC. 10-183 // 2014 PORTANT AVENANT DE PROROGATION 2015-2017 DU
CONTRAT DE BAIE DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE : POURSUITE DU PILOTAGE PAR LA
CACEM ET SIGNATURE DE L'AVENANT**

Présidence : Monsieur Didier LAGUERRE

L'an Deux Mille Quatorze et le vendredi 21 novembre, à 15 Heures 00, s'est réuni, dans la Salle des délibérations du Siège de la CACEM, sur convocation individuelle en date du 13 novembre 2014 adressée à chacun de ses membres, le Conseil Communautaire de la C.A.C.E.M.

ETAIENT PRESENTS :

LAGUERRE	Didier	1 ^{er} vice-Président
SAMOT	Pierre	2 ^{ème} vice-Président
CLEMENTE	Luc	3 ^{ème} vice-Président
ZOBDA	David	5 ^{ème} vice-Président
GONIER	Emile	6 ^{ème} vice-Président
MORIN	Simon	7 ^{ème} vice-Président
LIDAR	Patricia	9 ^{ème} vice-Président
VETRO	Claudie	10 ^{ème} vice-Président
HAJAR	Johnny	11 ^{ème} vice-Président
THODIARD	Frantz	12 ^{ème} vice-Président
BRIGHTON	Alex	13 ^{ème} vice-Président
MICHAUX	Charles-Henri	14 ^{ème} vice-Président
JOUYE DE GRANDMAISON	Luc	15 ^{ème} vice-Président

VILLE DE FORT-DE-FRANCE

JOSEPH	Claude	Conseiller communautaire
FORMONT	Claude	Conseiller communautaire
CYPRIA	Alex	Conseiller communautaire
BALTIDE	Joseph	Conseiller communautaire
CHALONO	Eliane	Conseiller communautaire
ERIN	Valérie	Conseiller communautaire



KAMATCHY	Anne-Marie	Conseiller communautaire
CAROLE	Francis	Conseiller communautaire
LESEDEMA	Marie-Line	Conseiller communautaire
BRANCHI	Michel	Conseiller communautaire

VILLE DU LAMENTIN

CADIGNAN	Louis	Conseiller communautaire
ZOBDA	Eugénie	Conseiller communautaire
LABORIEUX	Judith	Conseiller communautaire
MARIE-SAINTE	Daniel	Conseiller communautaire

VILLE DE SCHOELCHER

GARON	Marie	Conseiller communautaire
-------	-------	--------------------------

VILLE DE SAINT-JOSEPH

GOLVAT	Agnès	Conseiller communautaire
--------	-------	--------------------------

ABSENTS EXCUSES :

JEANNE-ROSE	Athanase	Président
PACQUIT	Yvon	4 ^{ème} vice-Président
LANDI	Elisabeth	8 ^{ème} vice-Président
ROSELMAC	Patricia	Conseillère communautaire
VEDERINE	Antoine	Conseiller communautaire
LEBEAU	Emma	Conseiller communautaire
CONCONNE	Catherine	Conseillère communautaire
ALFRED	Alain	Conseiller communautaire
CHANDEY	Annie	Conseiller communautaire
BELFAN	Brunette	Conseiller communautaire
PAMPHILE	Monique	Conseiller communautaire
GRACIEN	Emile	Conseiller communautaire
LAVENTURE	Miguel	Conseiller communautaire
JOSEPH-MONROSE	Christina	Conseiller communautaire
LERIGAB	Justin	Conseiller communautaire
BIZON	Marie-Ange	Conseiller communautaire
MARIE-LUCE	Miguel	Conseiller communautaire
TUNORFE	Claire	Conseiller communautaire
SAMOT	Fred	Conseiller communautaire
DUNON	Fabrice	Conseiller communautaire
FLERIAG	Patrick	Conseiller communautaire
BRAVO-PRUDENT	Arlette	Conseiller communautaire
MOUTOUCOUMARO	Cémiane	Conseiller communautaire
CHAUVET	Gérard	Conseiller communautaire
JOISIN	Marie - Yolaine	Conseiller communautaire
BASTE	Mathurin	Conseiller communautaire
MARLET	Camille	Conseiller communautaire



PROCURATIONS :

MM. LEBEAU Emma, TUNORFE Claire, MOUTOUCOUMARO Cémiane, CHAUVET Gérard, MATHURIN Baste, DUNON Fabrice (à partir de 15 heures), GRACIEN Emile (à partir de 17 heures 05), BELFAN Brunette (à partir de 17 heures 31), ALFRED Alain (à partir de 17 heures 32), BRAVO-PRUDENT Arlette (à partir de 17h34), PAMPHILE Monique (17h50) avaient donné procuration à MM. LIDAR Patricia, BRIGHTON Alex, GARON Marie, GONIER Emile, GOLVAT Agnès, MARIE-SAINTE Daniel, CAROLE Francis, JOSEPH Claude, BALTIDE Joseph, THODIARD Frantz et LESDEMA Marie-Line pour voter en ses lieux et place au cours de la présente séance.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION des membres de l'Administration communautaire.

Madame Eugénie ZOBDA est désignée pour remplir les fonctions de **Secrétaire de Séance**.

<p style="text-align: center;">AVENANT DE PROROGATION 2015-2017 DU CONTRAT DE BAIE DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE : POURSUITE DU PILOTAGE PAR LA CACEM ET SIGNATURE DE L'AVENANT</p>

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

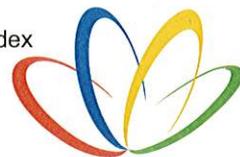
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-1 à 5211-11 ;
- Vu la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°003197 en date du 27 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013303-0008 en date du 30 octobre 2013 portant Composition du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique ;
- Vu la délibération N°05-64//2014 du 11 avril 2014 portant Approbation du Procès verbal d'Installation du Conseil communautaire de la CACEM – Election du Président et des Vice-Présidents ;
- Considérant le rapport du Président,

« Objet

La présente note a pour objet de présenter aux membres du Conseil communautaire la prorogation sur 2 ans (de mai 2015 à mai 2017) du Contrat de la Baie de Fort-de-France, en particulier sur la poursuite du pilotage par la CACEM et sur la signature par le Président de la CACEM de l'avenant.

Exposé

Au regard de la dynamique du programme actuel qui a été signé le 7 mai 2010, le Comité de Baie, réuni en séance plénière le 11 juillet 2014, s'est prononcé favorablement pour une prolongation de 2 ans du Contrat de la Baie de Fort-de-France, initialement conclu pour une période de 5 ans.



Afin de compléter les actions planifiées et de mener autant que possible à leur terme les actions en cours, deux années supplémentaires ont ainsi été souhaitées pour clôturer ce programme et évaluer ses bénéfices à l'horizon 2017. Un avenant de modification a de la sorte été examiné et validé par le Bureau du Comité de Baie, réuni le 26 septembre 2014.

La CACEM, qui s'était positionnée pour être structure porteuse de cet effort public de gestion des milieux aquatiques sur la période 2010-2015, est amenée à délibérer quant à sa volonté de poursuivre ce portage sur la période de prolongation pour 2 années supplémentaires, avant soumission du dossier de prorogation au Comité de Bassin.

De plus, en tant que membre signataire du Contrat initial, la CACEM se doit de confirmer son engagement sur les 2 années supplémentaires.

Les membres de la Commission Eau & Assainissement, Environnement & Energies renouvelables, réunis le 27 octobre 2014, et ceux du Bureau réunis le 07 novembre 2014, ont émis un avis favorable.

Proposition

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur :

- La poursuite du portage du Contrat de la Baie de Fort-de-France pour la période de 2 ans, allant de juin 2015 à mai 2017 ;
- L'autorisation donnée au Président de la CACEM, en tant que signataire du Contrat de Baie 2010-2015, de signer l'avenant de prorogation pour la période 2015-2017.».

Après Délibération, DECIDE,

Article 1:

D'approuver l'avenant de prorogation sur 2 ans, allant de juin 2015 à mai 2017, relatif à la poursuite du pilotage du Contrat de la Baie de Fort-de-France par la CACEM.

Article 2 :

D'autoriser le Président de la CACEM à signer l'avenant de prorogation pour la période 2015-2017.

**Pour extrait certifié conforme,
Fort-de-France, le 04 DEC. 2014**

**Pour le Président absent et par délégation,
Le 1^{er} vice Président faisant fonction,**

Didier LAGUERRE



AFFICHÉ LE

10 DEC. 2014

